



FREDERIC LEFEBVRE

SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU  
TOURISME, DES SERVICES, DES PROFESSIONS LIBERALES ET DE LA CONSOMMATION

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Paris, le 13 mars 2012  
N°548

## **Frédéric LEFEBVRE a présidé hier les « Assises de l'artisanat » au cours desquelles il a présenté 28 mesures en faveur des artisans et distingué le millionième artisan français**

**Frédéric LEFEBVRE**, Secrétaire d'Etat chargé de l'artisanat, a **présidé hier aux côtés de 500 artisans**, du Président de l'UPA Jean LARDIN et du Président de l'APCMA, Alain GRISET, « **Les Assises de l'Artisanat** » aux Ateliers Christofle de Saint Denis (93).

Avec un poids économique qui dépasse les 300 Md€ et les 3,1 millions d'actifs, répartis en 250 métiers et 510 activités, les artisans sont la 1<sup>ère</sup> entreprise de France.

**Frédéric LEFEBVRE** a rappelé, à l'occasion de ces Assises, **l'action résolue du Président de la République, depuis le début du quinquennat, en faveur des artisans**, pour leur permettre de surmonter les crises successives et retrouver les chemins de la croissance : **le statut d'EIRL** a donné aux artisans le statut protecteur attendu depuis si longtemps ; **la loi de 2011 sur l'apprentissage et l'alternance** a renforcé l'attractivité des filières artisanales ; **le chantier de la simplification de la vie administrative**, engagé avec détermination ; **la décision du paiement immédiat par l'Etat des factures de moins de 5 000 euros**. La réactivation du **dispositif « zéro charges »** pour l'embauche des jeunes. **La décision d'alléger les charges patronales familiales** qui pèsent sur les salariés des entreprises artisanales.

**Pour répondre aux défis de demain qui se posent aux artisans** en matière d'Innovation, financement, transmission, simplifications, charges, attractivité, **le Secrétaire d'Etat a engagé depuis trois mois une large concertation de tous les artisans**, au cours des trois déplacements qu'il effectue chaque semaine à la rencontre des acteurs économiques, **des organisations professionnelles et des chambres de métiers**.

Les Assises de l'artisanat tenues hier ont ainsi permis à **Frédéric LEFEBVRE de rendre compte de ce processus d'écoute et de dialogue** avec les acteurs économiques **et de présenter un plan « Objectif croissance pour l'Artisanat » en 3 axes et 28 mesures pour dessiner l'artisanat de demain, relever les défis quotidiens des artisans, réduire les tracasseries administratives ordinaires**.

### **1 Création, accompagnement et financement de l'entreprise artisanale**

**8 mesures ont été annoncées**, avec notamment : la mise en œuvre d'un portail unique des aides, la généralisation des guichets régionaux d'avances remboursables qui permettront de financer les transmissions ou le développement d'entreprises artisanales, et la demande formulée aux grandes entreprises françaises ainsi qu'aux collectivités locales de s'imposer la même discipline que l'État en matière de règlement immédiat des factures de moins de 5 000 euros.



## 2 Compétitivité et innovation au cœur de l'entreprise artisanale ;

**13 mesures ont été annoncées pour alléger les charges administratives qui pèsent sur l'activité quotidienne des artisans (en facilitant le calcul des cotisations sociales, en simplifiant le bulletin de salaire), alléger les charges fiscales et sociales qui pèsent sur elles, et accroître leur compétitivité par l'innovation et le développement à l'international.** Frédéric LEFEBVRE a salué le souhait du Président de la République d'étendre le dispositif qui a fait le succès de l'auto-entrepreneur « Zéro activité / Zéro charges » à l'ensemble des entreprises artisanales. Le Secrétaire d'Etat a également annoncé le renforcement des pôles d'innovation pour l'artisanat qui seront financés à hauteur de 2,7 millions d'euros et des initiatives pour intégrer le design dans les processus de production des entreprises artisanales (appel à projet de 100 000€).

## 3 Attractivité des métiers, formation et emploi

**6 mesures ont été annoncées** pour répondre au défi majeur pour l'entreprise artisanale que représente la pérennité et la transmission des savoirs. Frédéric LEFEBVRE a notamment présenté le premier dictionnaire de l'artisanat et des métiers, qui renforce la valorisation de l'artisanat, et affirmé sa détermination à voir évoluer la réglementation sur le nombre d'apprentis que peut accompagner un maître d'apprentissage.

Au cours de ces Assises, **Frédéric LEFEBVRE a fêté la création de la millionième entreprise artisanale**, ECOSTARNET, pressing, dont le dirigeant Gilles DRUT, 57 ans, ancien directeur régional d'un grand laboratoire pharmaceutique a choisi l'artisanat pour deuxième partie de carrière. Le Président de la République a tenu à s'associer à cet événement en le félicitant dans un courrier, remis par Frédéric LEFEBVRE. « *Vous incarnez cette France du travail, de l'effort et du mérite pour laquelle je déploie tant d'énergie* » a notamment écrit Nicolas Sarkozy.

Priorité donnée par le Président de la République, Frédéric LEFEBVRE a souligné que le développement de l'artisanat « **contribue au développement économique des territoires et à la cohésion sociale de notre pays** » et salué « *le courage des artisans, ces piliers de la France forte, tous ces battants de la crise qui ont toujours su garder le souci de l'humain et continué d'embaucher même au plus fort de la crise* ».

Dossier complet des 28 mesures accessible sur :

<http://www.economie.gouv.fr/files/dossier-de-presse-assises-artisanat.pdf>

### Contact presse :

Cabinet de Frédéric LEFEBVRE: Sophie LE MOUËL Conseillère chargée de la presse et de la communication  
Téléphone : 01.53.18.40.61– Mél : sophie.le-mouel@cabinets.finances.gouv.fr